



**Nations Unies**

# **Comité des politiques de développement**

**Rapport sur les travaux  
de la huitième session  
(20-24 mars 2006)**

**Conseil économique et social  
Documents officiels, 2006  
Supplément n° 13**

**Conseil économique et social**

Documents officiels, 2006

Supplément n° 13

## **Comité des politiques de développement**

**Rapport sur les travaux de la huitième session  
(20-24 mars 2006)**



Nations Unies • New York, 2006



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## *Résumé*

Le présent rapport rend compte des principales conclusions et recommandations adoptées par le Comité des politiques de développement à sa huitième session, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 20 au 24 mars 2006. À cette session, le Comité a examiné trois thèmes, qui portaient, le premier sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et sur son impact sur le développement durable; le deuxième sur la manière de faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques; et le troisième sur l'examen triennal de la question de l'identification des pays les moins avancés.

S'agissant du premier thème, le Comité est d'avis que la création d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous devrait être l'un des tout premiers objectifs des politiques économiques et sociales nationales, l'emploi productif étant indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la fourniture d'une couverture sociale adéquate. La création d'un tel environnement demeure toutefois hors de portée dans un grand nombre de pays en développement, où de nombreux travailleurs n'ont d'autre choix que d'occuper des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés dans les secteurs agricole et informel. Il faut donc investir davantage dans le capital humain pour améliorer l'aptitude à l'emploi et tirer un meilleur parti de la croissance économique. Il faut aussi adopter des politiques anticycliques pour protéger les emplois et les revenus et assurer une couverture sociale adéquate dans les situations de crises économiques et de catastrophes naturelles. Le Comité souligne que la communauté internationale devrait faire en sorte que l'objectif consistant à assurer un plein emploi productif et un travail décent soit systématiquement pris en compte dans les accords commerciaux, les arrangements financiers et l'aide au développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

S'agissant du deuxième thème, le Comité constate que les pays qui ont réussi à prévenir ou à surmonter des crises y sont parvenus en adoptant une stratégie à long terme fondée sur l'utilisation constructive du savoir local. Des pays tels que le Botswana, le Cap-Vert et Maurice ont amélioré leurs capacités dans quelques domaines clefs de la gouvernance, du développement humain et social et de la gestion budgétaire et financière. Le Comité recommande à la communauté internationale d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines essentiels tels que le développement des infrastructures et les activités commerciales. Les pays développés ne devraient pas compromettre le développement des pays en développement en restreignant l'accès aux marchés, en reportant la réforme de leur

---

politique agricole et en maintenant les subventions agricoles. La communauté internationale doit aider techniquement les pays les moins avancés à faire face à leurs problèmes environnementaux ou à la dégradation de leur environnement.

S'agissant du troisième thème, à savoir l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, le Comité prend en considération trois aspects de l'état de développement d'un pays : son niveau de revenu (revenu national brut par habitant), ses actifs humains (indice du capital humain) et sa vulnérabilité économique (indice de vulnérabilité économique). Pour qu'un pays puisse être ajouté à la liste, ces trois éléments doivent être inférieurs au plafond fixé pour chacun d'eux. Pour qu'il en soit retiré, deux éléments au moins sur trois doivent dépasser ce plafond, ou bien le revenu national brut par habitant doit être au moins deux fois supérieur à celui-ci. Pour que l'on puisse recommander son retrait de la liste, il doit être reconnu comme pouvant en être retiré lors de deux examens triennaux consécutifs. Le Comité recommande d'inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés et de retirer le Samoa. Il constate par ailleurs que la Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu satisfont pour la première fois au critère applicable au retrait de la liste.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>		<i>Page</i>
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
	A.    Questions appelant une décision du Conseil . . . . .	1
	B.    Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	1
II.	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable . . . . .	3
	A.    Défis à relever . . . . .	3
	B.    Les capitaux et la technologie créent des emplois productifs . . . . .	6
	C.    Les jeunes, les femmes et les migrants . . . . .	6
	D.    L'emploi et la coopération internationale . . . . .	7
	E.    Recommandations relatives aux stratégies nationales de développement . . . . .	8
III.	Faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques : interventions des pouvoirs publics aux niveaux national et international . . . . .	9
	A.    Vulnérabilité économique . . . . .	9
	B.    Interventions au niveau national . . . . .	9
	C.    Réactions au niveau international . . . . .	12
	D.    Recommandations . . . . .	14
IV.	Examen de la situation des pays les moins avancés . . . . .	17
	A.    Introduction . . . . .	17
	B.    Critères d'identification des pays les moins avancés appliqués lors de l'examen de 2006 . . . . .	18
	C.    Critères d'entrée et de sortie . . . . .	22
	D.    Mise en œuvre de la stratégie de transition et suivi des pays qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés . . . . .	24
	E.    Recommandations . . . . .	24
V.	Travaux futurs du Comité des politiques du développement . . . . .	26
VI.	Organisation de la session . . . . .	27
Annexes		
I.	Liste des participants . . . . .	28
II.	Ordre du jour . . . . .	30
III.	Liste des documents dont le Comité était saisi à sa huitième session . . . . .	31



## Chapitre premier

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Questions appelant une décision du Conseil

##### Recommandation 1

1. Le Comité des politiques de développement recommande au Conseil économique et social d'inscrire la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur la liste des pays les moins avancés (sous réserve de l'accord de son gouvernement).

##### Recommandation 2

2. Le Comité des politiques de développement recommande au Conseil économique et social de retirer le Samoa de la liste des pays les moins avancés.

#### B. Questions portées à l'attention du Conseil

##### 1. Thème du débat de haut niveau de la session de 2006 du Conseil

3. Pour arrêter ses conclusions sur le thème du débat de haut niveau de sa session de 2006, le Conseil économique et social souhaitera peut-être tenir compte de l'analyse et des recommandations du Comité des politiques de développement figurant au chapitre II du présent rapport. Le Comité est d'avis qu'il faut investir davantage dans le capital humain pour améliorer l'aptitude à l'emploi des travailleurs et tirer un meilleur parti de la croissance économique. Il souligne par ailleurs qu'il importer de tenir systématiquement compte des objectifs relatifs à l'emploi dans les politiques macroéconomiques, les accords commerciaux multilatéraux et les initiatives d'allégement de la dette.

##### 2. Faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques : solutions apportées aux niveaux national et international

4. Le Conseil économique et social souhaitera peut-être examiner les recommandations du Comité des politiques de développement sur la question, qui sont exposées au chapitre III du présent rapport. Le Comité constate que les pays qui ont réussi à prévenir ou à surmonter des crises y sont parvenus en adoptant une stratégie à long terme fondée sur l'utilisation constructive des organisations et des pratiques locales. Par ailleurs, compte tenu de son analyse des interventions politiques de nature à renforcer la résistance aux chocs extérieurs, il fait des recommandations relatives à la gouvernance, aux investissements dans le développement humain, à la gestion budgétaire et financière dans les pays en développement et à des mécanismes internationaux propres à permettre aux pays de faire face aux fluctuations des marchés internationaux.

##### 3. Pays répondant pour la première fois au critère applicable au retrait de la liste des pays les moins avancés

5. Le Comité des politiques de développement a constaté que la Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu répondaient pour la première fois au critère applicable au retrait de la liste des pays les moins avancés. Il compte que la

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) établira le profil de vulnérabilité de ces pays conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale. Il estime être en mesure de donner des conseils quant à l'élaboration de ces profils.

**4. Informations fournies aux pays dont on considère qu'ils répondent aux critères applicables à l'inscription sur la liste des pays les moins avancés ou au retrait de cette liste**

6. Le Comité des politiques de développement a informé les représentants des pays répondant aux critères applicables à l'inscription sur la liste des pays les moins avancés et au retrait de cette liste de ses conclusions concernant ces pays.

**5. Travaux futurs du Comité**

7. Le Comité des politiques de développement est d'avis que le Conseil économique et social pourrait tirer un meilleur parti de son expérience. La question a été soulevée lors de la réunion conjointe des bureaux du Conseil et du Comité. Il a été conclu qu'en ce qui concerne le suivi du Sommet mondial de 2005 et la réforme du Conseil économique et social, le Comité pourrait jouer un rôle plus décisif en tant que groupe de réflexion en contribuant à l'établissement de l'ordre du jour de la communauté internationale en matière de développement et à l'évaluation de sa mise en œuvre et pourrait contribuer aux travaux du Conseil en conséquence. Le Conseil souhaitera peut-être tenir compte des recommandations sur les activités futures du Comité figurant au chapitre V du présent rapport.

## Chapitre II

### **Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable**

1. Un plein emploi productif est le moyen le plus sûr de lutter contre la pauvreté et d'assurer l'intégration sociale des groupes de population les plus faibles. Pour la plupart des personnes, l'emploi est l'unique source de revenu. Il renforce la dignité en montrant que l'on est utile à la société. Dans sa résolution 60/1, l'Assemblée générale a adopté le Document final du Sommet mondial de 2005, en vertu duquel les chef d'État et de gouvernement qui ont participé au Sommet ont réaffirmé leur engagement à faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de leurs politiques nationales et internationales en la matière et de leurs stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la poursuite de cet objectif, les pays et la communauté internationale renouvelent leur attachement aux principes du développement durable.

2. La possibilité d'avoir un travail décent est très largement fonction de la productivité de l'emploi et des politiques gouvernementales. Dans les pays en développement, la division et l'organisation du travail ne permettent pas encore d'atteindre les niveaux d'emploi productif très élevés qui caractérisent les pays développés. C'est pourquoi une forte proportion de la population active occupe des emplois à temps partiel, temporaires ou saisonniers, synonymes, en fait, de sous-emploi.

#### **A. Défis à relever**

3. Pour instaurer un environnement propice à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, il faut d'abord et avant tout assurer une croissance à long terme stable, prévisible et durable dans des conditions de paix et de sécurité. Il faut aussi que cette croissance ne mette pas la base de ressources à trop forte contribution et qu'elle n'impose pas de contraintes insoutenables aux systèmes écologiques. Aux niveaux tant national qu'international, les politiques doivent encourager l'utilisation des technologies propres et une plus grande productivité des ressources.

4. Le Comité des politiques de développement constate que, d'un pays en développement à l'autre, les conditions d'emploi varient considérablement. Il faut donc que les analyses et les solutions soient propres à chaque pays. Cependant, comme on le verra ci-après, certaines questions et certains types de problèmes sont communs à de grands groupes de pays.

5. Lorsqu'il s'agit de formuler les politiques économiques nationales, le problème primordial à résoudre est celui du mode de croissance économique et des choix technologiques. Vu la surabondance persistante de la main-d'œuvre dans les pays en développement, la réalisation du plein emploi devrait constituer l'un des

objectifs premiers des stratégies de développement de ces pays, tant comme une fin en soi que comme un moyen décisif de réduire la pauvreté. L'emploi devrait donc être au centre des politiques de développement, aussi bien macroéconomiques que commerciales et industrielles. L'expérience de la dernière décennie en matière de développement montre qu'il faut veiller davantage à trouver un juste équilibre entre une forte intensité de capital et une forte intensité de main-d'œuvre.

6. Le Comité note que la réalisation d'un plein emploi productif et d'un travail décent pour tous n'est pas le résultat d'une politique particulière mais d'un ensemble de mesures et d'activités relevant d'une multitude d'agents économiques. Si les politiques macroéconomiques influent sur le volume global de l'emploi, les politiques microéconomiques conditionnent en partie le choix des activités économiques et l'intensité de l'utilisation de la main-d'œuvre. Le choix et l'efficacité des politiques nationales sont fonction des conditions initiales ainsi que de la disponibilité de certains instruments politiques et de l'efficacité de l'application des politiques choisies. Le Comité a examiné plusieurs des problèmes qui se posent en gardant présent à l'esprit qu'aucun remède ne convient à tous les pays et n'est efficace à tout moment.

7. La croissance de l'emploi productif n'a pas atteint les niveaux voulus, même dans les pays où la croissance économique a été forte ces dernières années. Dans les autres pays, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, le taux de croissance économique a été bien trop bas pour que beaucoup d'emplois aient pu être créés. Des catastrophes naturelles récurrentes, des problèmes tenaces de santé publique, dont le VIH/sida, des conflits internes et externes, une détérioration persistante des termes de l'échange et l'insuffisance des politiques adoptées ont empêché beaucoup de pays africains d'exploiter certaines possibilités de croissance économique et de création d'emplois. Une aide internationale supplémentaire et de meilleures politiques sont indispensables pour remédier à cette situation.

8. Un chômage déclaré est une des manifestations de l'incapacité de fournir des emplois productifs. Le nombre des emplois dans le secteur public des pays en développement diminuant pour diverses raisons, il faut donc que le secteur privé de ces pays – qui représente pour eux la principale source d'emplois et de croissance – se développe à un rythme suffisamment soutenu pour absorber les travailleurs actuellement sans emploi et les nouveaux travailleurs. Là où les gouvernements procèdent à des réductions d'effectifs et où le secteur privé formel n'est pas en mesure de contrebalancer ces réductions, le secteur informel devient la seule source d'emplois.

9. Une autre des manifestations de l'incapacité de fournir des emplois productifs est le sous-emploi, qui fait qu'un grand nombre de travailleurs pauvres n'ont d'autre choix que d'occuper des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés dans l'agriculture et le secteur informel. Selon des estimations récentes de l'Organisation internationale du Travail<sup>1</sup>, en 2005, 50 % de la population active mondiale gagnait moins de 2 dollars des États-Unis par jour. Dans le cas extrême de l'Afrique, l'emploi dans le secteur formel ne concerne que 10 % de la population active, la majorité des emplois étant constitués d'emplois indépendants dans l'agriculture et

---

<sup>1</sup> Rapport annuel sur les tendances de l'emploi dans le monde, Genève, janvier 2006, Bureau international du Travail.

l'économie informelle. Dans les autres régions en développement, la part de l'emploi informel est aussi en augmentation.

10. On ne peut pas toujours compter sur les marchés pour assurer un plein emploi productif et un travail décent ou réduire les effets des activités économiques préjudiciables à l'environnement. Il faut donc se préoccuper autant de l'efficacité et de la flexibilité des marchés que de la protection sociale. Il est indispensable d'établir un équilibre entre la flexibilité et l'efficacité dans le dialogue politique, si l'on veut instaurer un environnement propice à la création d'emplois et à un travail décent. Dans les pays développés, essentiellement, les gains de productivité et les technologies à faible intensité de main-d'œuvre permettent d'accroître la production en augmentant légèrement la main-d'œuvre (ce qui équivaut à une croissance sans création d'emplois), alors que dans les pays en développement, la demande de main-d'œuvre est souvent insuffisante, sans compter que le fort accroissement de la population et d'autres facteurs démographiques gonflent le chiffre de la main-d'œuvre.

11. Le Comité a noté l'importance des institutions – dont les lois, coutumes et pratiques – pour la réalisation des objectifs relatifs à l'emploi dans la société. Des gouvernements qui instaurent la loi et l'ordre, sont comptables de leur action et conduisent efficacement les affaires publiques sont indispensables à l'instauration d'un environnement propice à la création d'emplois productifs et à un travail décent. Les lois relatives à l'exécution des contrats et au fonctionnement des institutions commerciales conditionnent le développement d'un secteur privé efficace et prospère. Les réglementations peuvent influer sur le ratio profits-salaires. À titre d'exemple, les réglementations concernant le salaire minimum, l'indemnité de licenciement et d'autres prestations sociales peuvent donner aux mesures d'incitation une orientation favorable aux employés; elles peuvent aussi stimuler la création d'emplois ou influer sur la sécurité de l'emploi ou la flexibilité des pratiques de recrutement.

12. Les politiques macroéconomiques ne doivent pas négliger le fait qu'il est urgent de créer des emplois de plus en plus productifs et d'assurer des emplois décents. De même, les politiques favorisant la croissance économique et l'emploi devraient être conçues de manière à éviter l'excès d'inflation et à créer les capacités requises pour faire face aux chocs extérieurs. À cet égard, le Comité a noté le contraste entre l'expérience de l'Amérique latine, où une croissance rapide a été compromise par des taux d'inflation élevés, et celle de la Chine et de l'Inde, où des taux de croissance élevés se sont maintenus sans créer d'inflation. On peut tirer des enseignements importants de ces différences pour l'avenir.

13. Des chocs qui déstabilisent les systèmes économiques peuvent se produire soudainement, à l'intérieur ou à l'extérieur. Des erreurs de stratégie sur les marchés financiers intérieurs peuvent être fortement aggravées par une fuite de capitaux et par les mouvements rapides de capitaux que permettent les innovations technologiques. L'ouverture aux marchés internationaux et aux investissements étrangers peut donc comporter des avantages aussi bien que des inconvénients. La libéralisation des mouvements de capitaux dans les pays en développement est bien plus complexe qu'on ne l'imaginait au début des années 90. Les mesures correctives que le FMI recommandait dans les années 90 pour faire face aux fluctuations des marchés financiers internationaux ont été modifiées à la lumière de l'expérience et méritent d'être examinées de manière plus approfondie.

## B. Les capitaux et la technologie créent des emplois productifs

14. L'utilisation du capital, tant physique qu'humain, est indispensable à la création d'emplois productifs. La différence la plus notable entre les travailleurs des pays en développement et ceux des pays développés réside dans le montant de ce capital par travailleur. Dans certains cas, le développement humain est considéré comme prioritaire, dans d'autres, la construction d'infrastructures et l'acquisition de matériel sont jugés plus importants. Une population ne peut jouir d'une bonne santé et recevoir une éducation si elle n'a pas accès à des infrastructures sanitaires et éducatives; elle ne peut pas non plus trouver d'emplois productifs si usines et matériel, routes et chemins de fer font défaut.

15. L'augmentation de la productivité est due en partie au progrès technologique, mais dans les pays en développement, elle tient aussi largement aux changements structurels et à la diversification économique. Dans un marché mondial de plus en plus intégré, les pays les moins avancés et les autres pays ont besoin de politiques favorisant de tels changements pour devenir plus compétitifs. Ils ont aussi besoin d'un environnement réglementaire et institutionnel approprié pour accroître les investissements nationaux et étrangers que ces changements exigent. Lorsque l'insuffisance du pouvoir d'achat sur le marché intérieur compromet les perspectives d'investissement, le recours à des mesures novatrices en matière d'emploi, telles que la loi sur la garantie de l'emploi rural adoptée en Inde en 2005 (*Rural Employment Guarantee Act*), peut s'avérer approprié, surtout pour les grands pays dotés de structures économiques internes bien intégrées<sup>2</sup>.

16. Dans les pays en développement, la plupart des entreprises et des travailleurs ne s'insèrent pas dans le cadre institutionnel formel où le travail continue d'être sévèrement réglementé et taxé. En élevant le coût du travail, certaines réglementations nuisent à l'emploi dans le secteur formel – surtout en ce qui concerne les travailleurs les moins qualifiés, les jeunes et les femmes –, ce qui pousse ceux-ci à chercher un emploi dans le secteur informel.

## C. Les jeunes, les femmes et les migrants

17. Quarante-sept pour cent des personnes sans emploi dans le monde sont des jeunes<sup>3</sup>. Les jeunes femmes, en particulier, sont plus susceptibles d'être touchées par le chômage que les hommes. On pourrait influer favorablement sur les conditions de travail des jeunes adultes des deux sexes en améliorant leur aptitude à l'emploi au moyen d'une solide éducation scolaire, d'une formation professionnelle appropriée et en leur fournissant des informations et des services utiles concernant le marché du travail.

18. Les femmes ont moins de chances que les hommes de percevoir un salaire régulier. La ségrégation professionnelle compromet leur statut professionnel en termes de recrutement, de rémunération et de promotion.

<sup>2</sup> Voir le texte de loi en question sur le site du Ministère indien du développement rural (<<http://nrega.nic.in>> consulté en avril 2006). La loi garantit un minimum de 100 jours d'emploi non qualifié à chaque ménage rural, qui est rémunéré sur une base journalière. Les adultes recrutés seront employés pour réaliser des travaux publics déterminés par les institutions gouvernementales locales.

<sup>3</sup> Voir note 1.

19. Les grandes disparités en matière de rémunération et d'emploi existant entre les pays développés et les pays en développement sont à l'origine de larges mouvements migratoires du Sud vers le Nord. On observe également d'importants mouvements migratoires temporaires liés à l'emploi entre les pays en développement de l'Asie de l'Est, du Sud et de l'Ouest, qui entraînent des coûts et des bénéfices pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil. La mobilité de la main-d'œuvre fait partie intégrante de la mondialisation et devrait donc faire l'objet d'une coopération et d'une réglementation internationales, semblables à celles s'appliquant aux mouvements transnationaux de biens, d'investissements et de technologies.

#### **D. L'emploi et la coopération internationale**

20. Grâce aux flux d'investissements, de marchandises et d'informations, la coopération internationale peut contribuer à atténuer les répercussions négatives, sur l'emploi et la croissance, des chocs dus aux crises financières, à la fragilité de l'environnement et aux pertes dues à la détérioration des termes de l'échange.

21. Les partenaires de développement devraient tenir systématiquement compte de l'emploi productif et du travail décent dans leurs stratégies visant à améliorer la croissance et à réduire la pauvreté. Si la libéralisation du commerce peut créer de nouvelles possibilités d'emploi, elle peut aussi entraîner des pertes d'emplois et accroître la vulnérabilité. Les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu ont besoin d'un appui spécial de la part du système multilatéral pour tirer parti des possibilités qu'offrent les marchés internationaux. Les accords commerciaux multilatéraux devraient comporter des dispositions concernant l'évaluation de leur impact social et la promotion d'un travail décent. L'emploi doit aussi être considéré comme un objectif prioritaire dans les programmes des institutions de Bretton Woods, de sorte que ceux-ci ne visent pas à comprimer indûment la demande pour remédier aux chocs extérieurs.

22. Des mesures internationales de nature à alléger la dette et à améliorer les relations entre les donateurs et les bénéficiaires de leur aide peuvent contribuer à réunir les conditions favorables à la création d'emplois productifs dans les pays les moins avancés. Afin d'aider les pays à faible revenu à créer des emplois, les pays développés devraient faciliter l'ouverture de leurs marchés à l'importation des marchandises et des services pour lesquels les pays les moins avancés ont des avantages comparatifs, ce qui est le cas notamment des produits agricoles ainsi que des produits manufacturés et des services nécessitant beaucoup de main-d'œuvre.

23. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent des jalons sur la voie du développement durable. En les adoptant, la communauté internationale s'est engagée pour la première fois à atteindre des objectifs concrets en respectant un calendrier précis. Appliquer cette approche, non seulement à l'eau et à l'assainissement mais aussi à d'autres activités importantes pour l'environnement, pourrait favoriser la création d'emplois.

24. Les ressources supplémentaires nécessaires pour accroître l'emploi productif peuvent être créées au moyen de mécanismes novateurs. En ce qui concerne la politique mondiale en matière d'environnement, des fonds d'adaptation et d'indemnisation ont été constitués et d'autres sont envisagés. À titre d'exemple, dans le cadre de l'élargissement de l'échange de droits d'émission aux pays

nouvellement industrialisés et aux pays en développement, des échanges multilatéraux d'émissions pourraient remplacer le Mécanisme bilatéral de développement propre, ce qui aurait pour effet de transférer d'importantes ressources financières aux pays les plus pauvres. Les politiques et initiatives visant à promouvoir un développement écologiquement durable peuvent donc appuyer les politiques des pays en développement visant à créer des emplois.

## **E. Recommandations relatives aux stratégies nationales de développement**

25. Les politiques nationales devraient être conçues de manière à faire une plus large place à l'emploi et à stimuler la création d'emplois et la croissance. Les stratégies nationales de développement devraient renforcer fortement la cohérence entre les politiques financières et économiques, d'une part, et les politiques relatives à l'emploi, au marché du travail et au développement social, d'autre part. Une bonne compréhension des avantages et des éventuels inconvénients d'une plus grande ouverture aux marchés internationaux et aux investissements étrangers est également indispensable pour assurer l'efficacité des stratégies nationales pour l'emploi.

26. Pour être viables, les stratégies des pays les plus pauvres visant à créer des emplois productifs et à assurer un travail décent doivent notamment prévoir d'appuyer les secteurs traditionnels de l'agriculture, les petites et moyennes entreprises et les microentreprises au moyen de mécanismes bien conçus qui facilitent l'utilisation des nouvelles technologies, encouragent le développement au moyen de microcrédits et appuient la commercialisation aux niveaux national et international. Les politiques de ces pays devraient viser essentiellement à accroître la productivité et à faciliter la diversification en cours des activités économiques, qui ne sont plus seulement agricoles.

27. De nouveaux modes de formation professionnelle qui encouragent la formation des travailleurs au sein de l'entreprise pourraient aider à adapter les compétences à la demande et à renforcer l'expérience professionnelle. D'autres modes de formation novateurs tels que des programmes d'échanges de jeunes entre les régions ou les pays, des stages, des services d'orientation et des conseils juridiques aideraient les jeunes à obtenir des emplois décents. Par ailleurs, des lois qui protègent l'emploi et assurent aux jeunes travailleurs l'équité et un minimum de sécurité dans l'emploi sont nécessaires, et des mesures qui permettent de concilier l'éducation des enfants et le travail sont particulièrement importantes.

28. Dans la plupart des pays en développement, la grande majorité des entreprises et des travailleurs ne s'insèrent pas dans le cadre institutionnel formel. Tout en prenant des mesures pour intégrer les activités informelles dans le secteur formel, les gouvernements devraient étudier d'autres moyens d'élargir ce secteur. Leurs politiques à cet égard devraient essentiellement viser à promouvoir les possibilités d'accès à la terre, au financement et aux services d'information.

## Chapitre III

### **Faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques : interventions des pouvoirs publics aux niveaux national et international**

1. Le Comité des politiques de développement a examiné les mesures prises pour faire progresser la croissance et le développement, en particulier celles visant à renforcer les capacités de résistance aux chocs économiques.

#### **A. Vulnérabilité économique**

2. Le présent chapitre est axé sur la vulnérabilité aux chocs économiques externes, qui ne relèvent pas du contrôle direct d'un pays. Il ne porte pas sur l'instabilité à court terme, les conflits ou les catastrophes naturelles.

3. Les chocs économiques modifient profondément la situation et peuvent être assortis d'une évolution favorable, telle qu'une hausse spectaculaire du prix des exportations, ou défavorable, telle qu'une poussée soudaine des cours des importations essentielles. La vulnérabilité aux chocs est une caractéristique de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. En fait, la vulnérabilité économique est un concept qui permet d'identifier plus aisément les pays les moins avancés, tâche importante du Comité des politiques de développement (voir chap. IV). Ces pays sont particulièrement touchés par les événements extérieurs. Le présent chapitre porte sur la vulnérabilité dynamique, caractéristique structurelle des pays qui explique pourquoi les chocs compromettent à long terme la croissance et le développement.

4. La capacité d'un pays de gérer sa vulnérabilité dynamique dépend d'un certain nombre de facteurs, dont sa dimension et son niveau de développement et sa capacité productive, institutionnelle et humaine d'absorber un changement rapide, ainsi que son degré de cohésion sociale. Certains chocs – crises de l'énergie, crises résultant de bouleversements dans les marchés financiers internationaux ou les marchés internationaux des produits de base – dépassent les capacités d'intervention de la plupart des pays en développement et exigent une action au niveau international.

#### **B. Interventions au niveau national**

5. À moyen et à long terme, la mise en œuvre de politiques nationales appropriées peut contribuer à la fois à prévenir les chocs extérieurs et à renforcer les capacités d'absorber l'impact des chocs extérieurs plus efficacement. L'aptitude à résister peut être un sous-produit du développement, mais les pays vulnérables face aux chocs économiques doivent mettre en place les institutions requises pour faire face à ce genre de phénomènes. Les pays ayant réussi à prévenir ou à gérer les chocs y sont parvenus en adoptant une stratégie à long terme fondée sur le recours constructif aux connaissances et aux traditions locales. Ce type d'intervention adaptée met en jeu plusieurs domaines importants de politique nationale.

## 1. Gouvernance

6. Les pays ayant des mécanismes de prise de décisions ouverts et inclusifs ont été mieux à même de renforcer leurs capacités de résistance et de récupération face aux effets des chocs. Les chocs économiques affectent inégalement différentes couches sociales et risquent donc d'entraîner l'instabilité politique et des troubles civils. La bonne gouvernance, en instaurant un climat de confiance et en renforçant la cohésion sociale, peut favoriser la stabilité économique et réduire les risques de conflit. L'un des autres aspects de la bonne gouvernance, à savoir la protection des droits de propriété, a joué un rôle essentiel dans le succès dans plusieurs pays.

7. Maurice donne l'exemple d'un pays ayant accordé une attention particulière à l'état de droit, aux droits de propriété et à la création d'un consensus politique. Reconnaissant les possibilités de conflit, le premier gouvernement formé après l'indépendance a établi des stratégies et des institutions pour encourager les Mauriciens à rechercher de nouveaux moyens de diversifier les activités économiques pour être moins vulnérables aux chocs. L'ouverture au dialogue et l'acceptation de la critique ont joué un rôle déterminant dans la prévention des conflits, tant à Maurice qu'au Botswana, favorisant l'émergence d'une méritocratie et de pratiques de bonne gouvernance dans de nombreuses activités gouvernementales. Au Botswana, les progrès économiques sont imputables non seulement à une direction éclairée, mais aussi au bon usage de sa culture traditionnelle de non-exclusion. Le Botswana a fonctionné en tant que démocratie multipartite tout au long de ses années d'indépendance. Peut-être tout aussi important est le fait que les organisations de la société civile ont activement participé à la formulation des politiques, recommandant souvent d'autres mesures pour compléter les programmes gouvernementaux. Le Cap-Vert a aussi démontré que l'ouverture politique et la démocratie participative étaient des atouts précieux pour formuler et mettre en œuvre des politiques visant à surmonter la vulnérabilité économique. Cette approche est évidente dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, qui définit les grandes lignes de l'action du Gouvernement face au défi que représente la vulnérabilité économique du Cap-Vert.

## 2. Capital humain et social

8. Pour lutter contre les souffrances humaines causées par les chocs, il faut combiner des règlements clairs et transparents en matière d'assistance sociale à des programmes publics efficaces. Au Cap-Vert, le Gouvernement a lancé une réforme du projet d'ouvrages visant à faire face à la sécheresse et aux pénuries alimentaires en résultant, en ayant recours à un système de ciblage au niveau local pour choisir les bénéficiaires. Au Mexique, où les zones rurales marginales ont en commun de nombreuses caractéristiques avec les pays les moins avancés, les chocs ont pour effet de diminuer les capacités de développement lorsque les familles choisissent de vendre leurs moyens de production ou de retirer leurs enfants de l'école pour maintenir leur consommation. Un programme de transferts monétaires sert de filet de sécurité pour les familles pauvres et stimule les investissements en faveur du développement humain, dans la mesure où ces transferts sont liés à la fréquentation scolaire des enfants et à l'accès des mères et des nourrissons aux centres de santé. Ce programme devrait par ailleurs inciter les familles à continuer d'investir en faveur de la santé et de l'éducation de leurs enfants au cours des périodes de chocs économiques.

9. L'expérience de plusieurs pays montre qu'il existe des liens étroits entre l'éducation et la résistance aux chocs. Au Cap-Vert, la croissance repose sur le développement de l'industrie et des services, l'accès généralisé à l'éducation contribuant à l'augmentation des taux de productivité. Le Cap-Vert a déjà obtenu un taux de scolarisation de 100 % dans l'enseignement primaire et la stratégie de croissance actuelle appelle à une réorientation du système éducationnel pour favoriser l'acquisition des compétences nécessaires dans les secteurs ciblés pour le développement futur. Outre sa vulnérabilité économique, le Botswana disposait, à l'indépendance, de faibles niveaux de ressources humaines. Commençant avec seulement quelques écoles en 1966, il est parvenu à des taux d'achèvement des études primaires de plus de 90 % tant pour les garçons que pour les filles. Toutefois, la formation et la pratique en matière de prise de décisions ont précédé l'expansion de l'accès à l'enseignement scolaire. L'éducation des adultes joue un rôle critique lorsque la formulation et la mise en œuvre de nouvelles solutions exigent une large participation. Entre-temps, la capacité de la société civile et des partis d'opposition de jouer un rôle constructif dans la formulation des politiques repose sur le niveau relativement élevé d'éducation de la population.

10. À Maurice, les politiques commerciales et industrielles ont contribué à réduire la vulnérabilité économique en diversifiant la production et en favorisant les investissements étrangers directs dans le domaine du textile et d'autres industries à forte intensité de main-d'œuvre. Manifestement, les mesures appliquées ont joué un rôle important, mais sans l'alphabetisation généralisée pour appuyer un processus politique qui a reconnu la nécessité de la réconciliation, ce succès n'aurait pas été possible. En outre, la planification stratégique et la mise en œuvre efficace exigeaient que Maurice renforce ses capacités à tous les niveaux du Gouvernement.

11. Les expatriés peuvent jouer un rôle important en inversant l'exode des cerveaux, augmentant ainsi l'effectif des ressources humaines nationales, ou en effectuant des transferts de fonds. Au Cap-Vert, par exemple, ces envois de fonds constituent un important filet de sécurité. On a introduit des incitations pour encourager les non-résidents à effectuer des dépôts bancaires, contribuant de ce fait à une intermédiation et à une éventuelle augmentation des investissements, en particulier dans le secteur du bâtiment.

### 3. Gestion budgétaire et financière

12. Les pays à faible revenu, en particulier les pays les moins avancés, ont rarement des excédents budgétaires ou de leurs comptes courants. L'incapacité d'absorber l'impact des chocs négatifs a souvent pour effet de réduire les investissements dans le domaine de l'infrastructure, de la santé et de l'éducation, ce qui compromet les perspectives de croissance future et accroît la vulnérabilité économique. Le sous-développement des systèmes financiers rend les ajustements plus difficiles. À son tour, l'instabilité macroéconomique sape davantage la santé des systèmes financiers. Dans les années 90, le Cambodge et la République démocratique populaire lao ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les pays dépourvus d'instruments de politiques budgétaire et monétaire adéquats pour faciliter l'ajustement. La dévaluation est souvent recommandée pour réduire les déficits extérieurs, mais l'expérience du Mali dans les années 90 montre que cela ne résout pas nécessairement d'autres problèmes liés à des déséquilibres macroéconomiques, vu la forte hausse des prix à la consommation résultant de cette

mesure. Cette difficulté montre qu'il est essentiel de gérer prudemment un taux de change réel stable en tant qu'outil indispensable à la stabilité macroéconomique.

13. Ces exemples mettent en évidence la nécessité de conjuguer les efforts nationaux et les efforts internationaux afin de mieux prévoir les chocs financiers, de mettre en place des mécanismes de défense pour réduire leur impact immédiat et d'utiliser de nouvelles ressources et de nouveaux instruments pour atténuer les conséquences négatives. La principale approche préemptive consisterait à faire preuve de prudence financière et à instaurer un climat propice aux investissements étrangers directs au lieu de recourir aux emprunts à court terme. Le « stockage » d'une capacité d'emprunt par le biais d'arrangements spéciaux avec des institutions financières privées, des institutions financières internationales, et la coopération régionale et internationale pourrait être le second choix après la constitution de réserves de stabilisation.

14. La diversification de la production intérieure et des exportations est indispensable pour réduire la vulnérabilité économique aux fluctuations de la demande extérieure et des prix internationaux. Son ampleur est toutefois limitée dans les petits pays. En outre, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée risque d'entraver les efforts de diversification dans des secteurs à plus forte intensité de qualification. Les pays ont donc besoin de temps pour valoriser leurs ressources humaines. Toutefois, leur vulnérabilité aux changements de la demande extérieure rend urgente la diversification, notamment en cas d'effondrement des cours des produits de base qui représentent une part importante des exportations.

15. Les pays en développement qui ont diversifié leur économie avec succès ont pu conjuguer diverses politiques dans les domaines de l'éducation, du commerce et de l'industrie. Une telle approche a ainsi aidé Maurice à diversifier ses activités dans un certain nombre de secteurs d'exportation et à attirer les investissements étrangers directs en faveur de l'industrie textile et d'autres industries à forte intensité de main-d'œuvre.

### C. Réactions au niveau international

16. Les acteurs internationaux – tant publics que privés – ont encouragé les pays en développement à adopter des systèmes commerciaux et financiers plus ouverts et plus libéraux. Les perspectives d'augmentation des courants de capitaux étaient prometteuses pour le développement, mais ces flux comportaient souvent des risques importants. Les pertes résultant de l'instabilité des taux de change et des taux d'intérêt ont provoqué des crises financières dans les années 80 et 90. Ces pertes ont été particulièrement importantes dans les secteurs et dans les pays ayant eu recours aux emprunts à court terme pour résoudre leurs problèmes à long terme. Face à ces crises financières, la communauté internationale a procédé à des rééchelonnements ou des allègements de la dette et s'est efforcée de coordonner la supervision financière. Les innovations financières et la répartition de la charge financière sous forme d'« obligations Brady » et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés ont allégé le fardeau de la dette. Pour de nombreux pays, les mesures d'allégement de la dette ont été utiles lorsqu'elles étaient prises dans le contexte de stratégies de réduction de la pauvreté reposant sur une large participation et affectant des ressources aux secteurs sociaux critiques. Toutefois,

l'allégement de la dette s'est avéré inadéquat pour ce qui est de fournir les ressources nécessaires au développement des secteurs productifs.

17. Les organisations internationales reconnaissent maintenant qu'il faut aider les pays à attirer les capitaux privés nécessaires au développement infrastructurel et commercial. La Banque des règlements internationaux et le Forum de stabilité financière contribuent à renforcer la supervision financière et à promulguer des normes et des codes visant à assainir la gestion budgétaire. La Banque mondiale et le FMI ont encouragé les pays en développement à prendre part aux évaluations du secteur financier et s'efforcent, en collaboration avec les donateurs, de fournir l'assistance technique requise pour remédier aux déficiences recensées. Les organisations régionales, telles que celles des autorités de contrôle des banques en Amérique latine, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ont lancé d'importantes initiatives de formation pour préparer les inspecteurs bancaires et les responsables de la réglementation bancaire à relever les défis inhérents à des économies plus ouvertes. En outre, un fonds régional en Amérique latine permet d'accéder à des réserves pouvant servir de fonds régulateur pour amortir les chocs financiers.

18. Les mesures prises au niveau régional permettent aussi d'espérer l'introduction de réformes de plus vaste portée en matière de gouvernance. La Banque africaine de développement a pris l'initiative de discussions sur la gouvernance en Afrique à la fin des années 90. Plus récemment, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine mis en place dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, offre un contexte permettant à l'Union africaine de promouvoir le dialogue sur la transparence et la bonne gouvernance entre ses États membres, dont la plupart figurent parmi les pays moins avancés.

19. D'autres cas de vulnérabilité et d'instabilité sont liés aux agressions environnementales ou aux dommages écologiques. Les pénuries d'eau et les dégâts causés par les orages risquent de s'aggraver en raison des changements climatiques. L'intervention de la communauté internationale face à ces changements et à leur coût économique élevé, est de deux types : organisations, telles les diverses initiatives liées aux bassins fluviaux visant à prévenir les pénuries et les dommages; et les initiatives visant à garantir l'approvisionnement en eau salubre, prises dans le cadre de partenariats établis en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la communauté internationale réunit des fonds et mobilise une assistance technique en matière de climat pour aider les pays les moins avancés à réagir à de telles vulnérabilités.

20. Les subventions agricoles et les restrictions imposées par les pays développés, entravant l'accès à d'importants marchés, ainsi que les difficultés rencontrées dans la création de fonds de stabilisation des produits de base aux niveaux international et régional compromettent souvent l'action menée par les pays les moins avancés en matière de diversification des produits d'exportation. Les fonds de stabilisation sont souvent dépassés par l'ampleur des fluctuations des cours des produits de base. En Amérique centrale, l'échec de l'Accord international sur le café en 1989 a entraîné une restructuration des fonds de soutien par certains pays de la région. Les succès des pays ont toutefois dépendu des efforts déployés en matière de recherche et de réforme en ce qui concerne la commercialisation, la production et la distribution.

21. Les efforts internationaux sont maintenant axés sur les stocks régulateurs pour atténuer les répercussions immédiates des chocs et donner le temps nécessaire pour

diversifier la production intérieure. Dans ce contexte, le FMI a récemment annoncé la création d'une facilité de protection contre les chocs exogènes, spécifiquement conçue à l'intention des pays à faible revenu (comme le Comité des politiques de développement l'avait proposé il y a des années). L'aide serait dispensée sous forme de prêt à faible taux d'intérêt et représenterait une assurance contre les chocs causés par la fluctuation des cours des produits de base, les catastrophes naturelles et les conflits.

## **D. Recommandations**

22. Un petit nombre de pays particulièrement vulnérables ont été en mesure de développer la résistance requise pour maintenir des niveaux élevés de développement économique et de transformation sociale. Le Botswana, le Cap-Vert et Maurice, par exemple, ont utilisé des stratégies à long terme comportant des interventions à l'échelle économique, ainsi que des interventions spécifiques ciblées. Plus important encore, ces pays ont recensé et accru les ressources fournissant une protection à moyen terme et la marge nécessaire pour introduire des transformations structurelles dont la mise en œuvre exigerait des décennies. À cette fin, le Botswana a constitué des réserves grâce à la vente de minéraux, Maurice a retenu l'accord le plus profitable sur le sucre, et le Cap-Vert a continué d'attirer les transferts de fonds. Ces mesures leur ont permis de disposer d'un coussin financier pendant qu'ils effectuaient les investissements nécessaires dans les domaines de l'éducation et de l'infrastructure pour réduire leur vulnérabilité économique aux chocs.

23. La série de recommandations ci-après décrit les interventions au niveau des politiques générales qui sont susceptibles d'accroître la résistance aux chocs externes. L'ordonnancement et le dosage de ces mesures doivent être adaptés avec soin à la situation propre à chaque pays, ainsi qu'aux évolutions attendues sur le plan mondial, tant du point de vue économique qu'environnemental.

### **1. Bonne gouvernance**

- Garantir l'état de droit, la protection des droits de propriété et l'établissement d'un consensus politique.
- Renforcer les moyens de prévoir, de surveiller et d'évaluer les risques de chocs externes en établissant les institutions et les instruments requis.
- Établir des processus décisionnels ouverts et inclusifs pour mobiliser les parties concernées aux fins de la reprise économique et du développement.
- Élaborer des politiques utilisant les institutions autochtones existantes et mettre au point des mécanismes permettant la pleine participation des communautés locales, afin d'assurer la maîtrise locale des réformes économiques et sociales.

### **2. Capital humain et social**

- Veiller à ce que les chocs économiques n'entravent pas l'accès des groupes vulnérables aux soins de santé.

- Adapter l'éducation aux besoins spécifiques des pays vulnérables, en intégrant les savoirs traditionnels locaux et en renforçant les capacités d'utilisation des technologies modernes, ainsi que la participation démocratique.
- Former des fonctionnaires afin d'améliorer leurs compétences administratives et de favoriser l'application de pratiques démocratiques.
- Mettre au point des programmes d'enseignement novateurs à l'intention des adultes et des jeunes pour aider à prévenir les chocs économiques et à en atténuer l'impact.
- Offrir des incitations aux migrants transnationaux pour qu'ils investissent leurs avoirs monétaires, leurs compétences et leurs idées dans leur pays d'origine.
- Formuler et appliquer des règles claires et transparentes en matière d'assistance sociale.
- Examiner, avec les gouvernements et les entreprises, les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale pour promouvoir le partage des ressources humaines entre les pays d'origine et les pays de résidence, et faciliter les envois de fonds.

### 3. Gestion budgétaire et financière

- Combiner les politiques commerciales et industrielles pour réduire la vulnérabilité économique en diversifiant la production et les exportations et en favorisant les investissements étrangers directs.
- Élaborer des instruments de politique financière et monétaire permettant d'assurer la stabilité et la compétitivité des taux de change.
- Appuyer le développement des marchés concernant les investissements en actions pour réduire la nécessité d'emprunter à court terme en vue du développement à long terme.
- Renforcer les mécanismes financiers, y compris diverses formes de microfinancement, ainsi que les banques et les compagnies d'assurances, pour fournir des produits et des services aux populations déshéritées.
- Constituer des réserves financières suffisantes pouvant servir de fonds de stabilisation ou de fonds d'urgence pour atténuer l'impact des chocs importants.

### 4. Au niveau international

- Encourager la communauté internationale à développer les échanges financiers dans les pays en développement, comprenant des instruments permettant de gérer les risques relatifs aux prix des produits de base.
- Prendre des dispositions en cas de risques imprévus afin de pouvoir emprunter auprès d'institutions financières privées et d'organismes financiers internationaux, en faisant appel à la coopération régionale et internationale.
- Établir des réglementations en vue du déblocage rapide de fonds adéquats en cas de crise.

- Faciliter la coopération avec les centres de recherche internationaux et régionaux pour promouvoir la recherche de marchés et produits nouveaux afin de promouvoir la diversification.
- Soutenir les initiatives régionales, telles que le Plan d'action pour l'Afrique, en vue de faire face aux chocs externes.
- Appuyer les propositions visant à lancer des initiatives en matière de recherche internationale sur les changements climatiques centrées sur les pays en développement.
- Réviser les politiques commerciales et agricoles dans les pays développés et éliminer les subventions agricoles et les barrières commerciales qui entravent les exportations des pays en développement.
- Rendre le développement plus efficace en sélectionnant des pays vulnérables en tant que bénéficiaires d'une assistance visant à les aider à gérer les chocs.

## Chapitre IV

### Examen de la situation des pays les moins avancés

#### A. Introduction

1. Conformément au paragraphe 9 de l'annexe I de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, le Comité des politiques du développement a procédé à l'examen triennal de la situation des pays les moins avancés (PMA).

2. On considère que les pays à faible revenu font partie des pays les moins avancés lorsque leur croissance se heurte à des obstacles structurels. Dans l'état actuel des connaissances sur le processus de développement, on utilise pour mesurer ces obstacles structurels, un critère de vulnérabilité économique et un critère de retard dans le développement du capital humain. Dans cet examen, le Comité des politiques du développement vise à identifier les pays à revenu faible qui sont confrontés à de graves problèmes structurels, sans porter de jugement sur les causes de ces problèmes.

3. Pour identifier les pays les moins avancés, le Comité prend en considération trois aspects de l'état de développement d'un pays, à savoir le niveau de revenu, le stock de capital humain et la vulnérabilité économique. Plus précisément, dans le cadre de cet examen, le Comité utilise les critères suivants : a) le revenu national brut par habitant; b) l'indice de capital humain; et c) l'indice de vulnérabilité économique. En outre, en 1991, dans le rapport sur les travaux de sa vingt-septième session, le Comité de la planification du développement a établi qu'on ne pouvait inscrire sur la liste des pays les moins avancés les pays comptant plus de 75 millions d'habitants<sup>4</sup>.

4. Au cours de cet examen, le Comité établit des seuils s'appliquant à chacun des critères précités afin d'identifier les pays qu'il convient d'inscrire sur la liste ou de retirer de celle-ci. Pour entrer dans la catégorie des pays les moins avancés, les pays doivent satisfaire aux trois critères et atteindre les seuils d'entrée fixés pour chacun de ces critères. Pour être considérés comme ayant vocation à sortir de la catégorie des PMA, les pays doivent atteindre les seuils de sortie établis pour au moins deux des trois critères ou avoir un revenu national brut par habitant au moins deux fois supérieur au seuil fixé, et la probabilité que le pays maintienne ce niveau de revenu doit être élevée. Pour que son retrait de la liste soit recommandé, un pays doit atteindre les seuils de sortie lors de deux examens triennaux consécutifs. Les règles régissant la sortie de la catégorie des PMA ont été établies afin que ces pays ne soient pas retirés de la liste tant que leurs perspectives de développement ne se sont pas sensiblement améliorées. La décision de retirer un pays de la liste est prise par le Conseil économique et social et, en dernier lieu, approuvée par l'Assemblée générale. Le Comité a fait remarquer qu'aucun pays n'est inscrit sur la liste par l'Assemblée s'il n'a pas donné son consentement.

5. Dans sa résolution 2006/1, le Conseil économique et social a pris acte des recommandations du Comité des politiques de développement sur les principes

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément n° 11* (E/1991/32), par. 237. Au paragraphe 1 de sa résolution 46/206 adoptée en 1991, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des nouveaux critères d'identification des pays en développement les moins avancés.

généraux régissant les critères d'identification des pays les moins avancés et l'affinement de ces critères afin de réaliser l'objectif de l'égalité de traitement des pays connaissant une situation semblable et a prié le Comité de continuer à établir un ensemble de critères cohérents pouvant être appliqués à toutes les recommandations relatives à l'inclusion d'un pays dans la liste des pays les moins avancés et au retrait de cette liste.

6. Lors de l'examen de la liste des PMA mené en 2006, le Comité a dûment pris en compte les principes ci-après sur lesquels sont fondés ces critères, tels que définis par le Comité à sa septième session, en 2005<sup>5</sup>, à savoir : a) la classification des pays à faible revenu présentant les handicaps structurels les plus graves; b) l'égalité de traitement des pays connaissant une situation semblable à des moments différents; c) la stabilité des critères; et d) le besoin de flexibilité dans leur application.

7. En ce qui concerne le besoin de flexibilité, le Comité devrait, si nécessaire, prendre en compte les compléments d'information, ainsi qu'il l'a suggéré dans son rapport sur les travaux de sa septième session<sup>6</sup>. En évaluant le handicap structurel dans son ensemble afin de déterminer s'il doit recommander l'inscription d'un pays sur la liste, ou son retrait, le Comité devrait prendre en considération le total combiné des deux critères de handicap structurel qui sont considérés (l'indice de capital humain et l'indice de vulnérabilité économique).

8. Afin d'assurer un traitement équitable des pays et d'établir des comparaisons entre eux à long terme, le Comité est convenu d'imposer, dans la construction de l'indice du capital humain et de l'indice de vulnérabilité économique, des limites aux valeurs extrêmes des éléments composant ces indices.

## B. Critères d'identification des pays les moins avancés appliqués lors de l'examen de 2006

### 1. Revenu national brut (RNB) par habitant

9. Lors de l'examen de 2006, la liste des pays auxquels on a appliqué les critères définissant les PMA comprenait des pays faisant partie des PMA et des pays en développement classés par la Banque mondiale parmi les pays à faible revenu au cours d'une des années de la période 2002-2004. En conséquence, il a été décidé d'examiner la situation de 65 pays, soit les 50 pays les moins avancés et 15 autres pays à faible revenu qui n'appartiennent pas encore à la catégorie des PMA (voir tableau ci-dessous).

10. Le seuil d'entrée retenu, établi par la Banque mondiale selon la méthode de l'Atlas<sup>7</sup>, est un revenu national brut par habitant moyen de 745 dollars, calculé sur trois ans (2002-2004). Il a été décidé que le seuil de sortie serait de 900 dollars des États-Unis, soit environ 20 % de plus que le seuil d'entrée, afin que les pays sortant de la catégorie des PMA ne soient pas amenés à la réintégrer en raison d'une

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 13 (E/2005/33)*.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Au cours de ces trois années, le montant des seuils de revenus calculés par la Banque mondiale s'est élevé à 755 dollars, à 745 dollars et à 735 dollars.

diminution à court terme de leur PNB par habitant provoquée par des chocs extérieurs<sup>8</sup> ou par la fluctuation des taux de change.

## 2. Indice du capital humain

11. Conformément aux modifications proposées par le Comité à sa septième session, l'indice du capital humain est un indice composite, construit à partir des quatre indicateurs ci-après, dont deux sont relatifs à la santé et à la nutrition et deux à l'éducation : a) le pourcentage de la population souffrant de malnutrition; b) le taux de mortalité des enfants de 5 ans et moins; c) le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire; et d) le taux d'alphabétisation des adultes.

Tableau 1

### Pays les moins avancés et autres pays à faible revenu : critères d'identification des pays les moins avancés

			Population 2004 (en millions d'habitants)	Revenu national brut par habitant (en dollars É.- U.)	Indice du capital humain	Indice de vulnérabilité économique
FR	PMA	Afghanistan	29,9	122	11,5	60,3
FR	PMA	Angola	15,9	823	28,8	43,4
FR	PMA	Bangladesh	141,8	403	50,1	<b>25,8</b>
FR	PMA	Bénin	8,4	450	39,9	52,0
FR	PMA	Bhoutan	2,2	690	44,4	46,6
FR	PMA	Burkina Faso	13,2	303	24,6	46,7
FR	PMA	Burundi	7,5	90	20,1	59,9
FR	PMA	Cambodge	14,1	303	46,0	52,3
FR		Cameroun	16,3	667	46,7	33,1
	PMA	Cap-Vert	0,5	<b>1 487</b>	<b>82,1</b>	57,9
FR	PMA	Comores	0,8	450	37,8	63,6
FR		Congo	4,0	680	52,5	49,6
FR		Côte d'Ivoire	18,2	683	41,0	33,5
	PMA	Djibouti	0,8	<b>943</b>	44,7	60,2
FR	PMA	Érythrée	4,4	163	34,1	64,0
FR	PMA	Éthiopie	77,4	100	26,6	39,3
FR	PMA	Gambie	1,5	277	41,5	55,7
FR		Ghana	22,1	323	56,2	41,5
FR	PMA	Guinée	9,4	433	36,2	<b>34,6</b>
FR	PMA	Guinée-Bissau	1,6	143	25,6	66,2
FR	PMA	Guinée équatoriale	0,5	<b>3 393</b>	55,6	70,7
FR	PMA	Haïti	8,5	410	38,5	56,8
FR	PMA	Îles Salomon	0,5	557	<b>70,6</b>	56,9
FR		Inde	1 103,4	543	59,1	19,1

<sup>8</sup> Voir note 5.

			Population 2004 (en millions d'habitants)	Revenu national brut par habitant (en dollars É.- U.)	Indice du capital humain	Indice de vulnérabilité économique
FR	Indonésie		222,8	970	80,0	24,8
FR	Kenya		34,3	407	50,6	24,2
PMA	Kiribati		0,1	<b>917</b>	<b>90,5</b>	84,3
FR	PMA	Lesotho	1,8	623	61,2	50,5
FR	PMA	Libéria	3,3	117	28,9	68,0
FR	PMA	Madagascar	18,6	273	41,6	41,6
FR	PMA	Malawi	12,9	163	40,5	48,8
	PMA	Maldives	0,3	<b>2 320</b>	<b>81,9</b>	50,5
FR	PMA	Mali	13,5	300	21,5	42,6
FR	PMA	Mauritanie	3,1	403	46,4	40,6
	PMA	Mongolie	2,6	497	76,8	46,7
FR	PMA	Mozambique	19,8	220	25,5	43,6
FR	PMA	Myanmar	50,5	167	<b>68,4</b>	42,2
FR	PMA	Népal	27,1	243	56,0	<b>37,4</b>
FR		Nicaragua	5,5	757	69,8	43,9
FR	PMA	Niger	14,0	203	12,7	50,0
FR		Nigéria	131,5	347	50,0	44,8
FR	PMA	Ouganda	28,8	253	49,0	47,4
FR		Pakistan	157,9	537	46,2	25,7
FR		Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,9	527	54,1	44,2
FR	PMA	République centrafricaine	4,0	277	27,3	50,8
FR	PMA	République démocratique du Congo	57,5	103	21,2	42,6
FR	PMA	République démocratique populaire lao	5,9	350	54,0	57,9
FR		République populaire démocratique de Corée	22,5	508	70,3	40,2
FR	PMA	République-Unie de Tanzanie	38,3	313	32,8	<b>34,1</b>
FR	PMA	Rwanda	9,0	220	33,8	59,3
	PMA	Samoa	0,2	<b>1 597</b>	<b>90,4</b>	64,7
FR	PMA	Sao Tomé-et-Principe	0,2	333	63,6	58,2
FR	PMA	Sénégal	11,7	557	38,8	41,8
FR	PMA	Sierra Leone	5,5	190	15,7	63,7
FR	PMA	Somalie	8,2	193	5,4	68,4
FR	PMA	Soudan	36,2	463	49,0	49,9
FR	PMA	Tchad	9,7	237	22,2	62,8
FR	PMA	Timor-Leste	0,9	467	55,3	65,2
FR	PMA	Togo	6,1	323	46,0	45,8
	PMA	Tuvalu	0,01	<b>1 267</b>	<b>89,7</b>	91,9

			Population 2004 (en millions d'habitants)	Revenu national brut par habitant (en dollars É.- U.)	Indice du capital humain	Indice de vulnérabilité économique
	PMA	Vanuatu	0,2	<b>1 187</b>	<b>66,0</b>	64,3
FR		Viet Nam	84,2	487	80,1	35,7
FR	PMA	Yémen	21,0	523	48,3	42,1
FR	PMA	Zambie	11,7	390	35,2	46,2
FR		Zimbabwe	13,0	430	53,0	47,9

Note : FR = pays à faible revenu; PMA = pays les moins avancés.

Les seuils d'entrée pour l'inscription sur la liste des PMA sont une population de moins de 75 millions d'habitants; un revenu national brut par habitant inférieur à 745 dollars des États-Unis; un indice du capital humain inférieur à 58; et un indice de vulnérabilité économique supérieur à 42. Chacun des pays doit satisfaire à tous les critères. Les seuils de sortie de la catégorie des PMA sont un revenu national brut par habitant supérieur à 900 dollars des États-Unis; un indice du capital humain supérieur à 64; et un indice de vulnérabilité économique inférieur à 38. Chaque pays doit remplir au moins deux de ces critères pour pouvoir être radié de la liste.

Les chiffres en caractères gras indiquent que le pays inscrit sur la liste des PMA a atteint le seuil de sortie.

12. Comme convenu lors des examens précédents, le seuil de l'indice du capital humain retenu pour l'inscription sur la liste (seuil d'entrée) est la valeur frontière entre les troisième et quatrième quartiles du groupe des 65 pays. De même que lors de l'examen de 2003, le seuil de sortie a été fixé à 10 % au-dessus du seuil d'entrée. Ainsi, le seuil d'entrée dans la catégorie des PMA est de 58, le seuil de sortie étant de 64.

### 3. Indice de vulnérabilité économique

13. L'indice de vulnérabilité économique reflète à la fois le risque que représentent les chocs exogènes pour le développement d'un pays, qui dépend de l'ampleur de ces chocs, et les caractéristiques structurelles déterminant le degré d'exposition du pays à de tels chocs. Conformément aux modifications proposées par le Comité à sa septième session, l'indice est construit à partir des sept indicateurs ci-après : a) la taille de la population; b) l'éloignement; c) la concentration des exportations de marchandises; d) la part de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche dans le PIB; e) la perte du logement due aux catastrophes naturelles; f) l'instabilité de la production agricole; g) et l'instabilité des exportations de biens et de services<sup>9</sup>.

14. Pour l'indice de vulnérabilité économique, de même que lors des précédents examens, le seuil d'entrée retenu est la valeur frontière entre les troisième et quatrième quartiles du groupe des 65 pays. Comme pour l'indice du capital humain, le Comité a appliqué une marge de 10 % entre les seuils d'entrée et de sortie. Le seuil d'entrée est 42 et le seuil de sortie, 38.

<sup>9</sup> Ibid.

## C. Critères d'entrée et de sortie

15. En 2006, le Comité a mené l'examen de la liste des PMA en appliquant les principes généraux d'identification de ces pays décrits à la section A du présent chapitre et en se fondant sur les seuils établis à la section B.

### 1. Pays dont l'inscription sur la liste des PMA est recommandée

16. Le Comité a déterminé que trois pays à faible revenu – le Congo, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe – répondaient aux critères requis pour l'inscription sur la liste des PMA.

17. Le Comité a établi que la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Zimbabwe remplissaient les conditions nécessaires pour être inscrits sur la liste des PMA. Le revenu national brut par habitant a connu une longue période de stagnation et/ou de déclin dans ces deux pays. Non seulement ces pays ont, depuis longtemps, des revenus et un capital humain peu élevés mais aussi leur indice de vulnérabilité économique actuel atteint le seuil d'entrée. Qui plus est, leurs indices du capital humain et de vulnérabilité économique révèlent que leur croissance est freinée par des obstacles structurels de même gravité. Lorsque l'on calcule la moyenne des deux indices pour ces pays, on obtient un chiffre identique.

18. Le Comité a pris note du fait que le Congo satisfait également aux trois critères régissant l'inscription sur la liste des PMA. Toutefois, il a affirmé à nouveau que le déclin de ce pays exportateur de pétrole était lié à la guerre civile et donc considéré comme un phénomène temporaire plutôt que structurel. Ces dernières années, la situation du Congo a connu des améliorations qui l'ont rapproché du seuil des pays à revenu faible/intermédiaire, ce qui permet de penser qu'il est sur la voie de la reprise économique<sup>10</sup>.

19. Le Comité a indiqué que 6 des 12 pays en développement à faible revenu ne figurant pas sur la liste des PMA avaient atteint le seuil d'entrée pour l'indice du capital humain et 3 de ces pays avaient franchi le seuil de l'indice de vulnérabilité économique. Le Nigéria avait atteint le seuil d'entrée tant pour ce qui était de l'indice du capital humain que de l'indice de vulnérabilité économique mais, compte tenu de l'importance de sa population (131,5 millions), son inscription sur la liste ne pouvait être recommandée.

### 2. Pays dont la radiation de la liste est recommandée

20. Le Comité a envisagé de faire sortir de la catégorie des pays les moins avancés les pays remplissant pour la première fois deux des critères requis et a recommandé la sortie des pays ayant satisfait aux conditions requises lors de deux examens consécutifs (voir par. 4 du présent chapitre).

#### a) Pays répondant pour la première fois aux critères de sortie

21. Le Comité a constaté que le revenu national brut par habitant et l'indice du capital humain de Kiribati, Tuvalu et Vanuatu avaient atteint le seuil de sortie. Bien que Kiribati et Tuvalu aient les indices de vulnérabilité économique les plus élevés,

<sup>10</sup> Rapport de pays du Fonds monétaire international n° 04/231, « Republic of Congo: Selected Issues and Statistical Agenda ».

ils ont également l'indice du capital humain le plus élevé. Ces pays répondaient déjà aux critères requis en 2003, mais le Comité n'a pas recommandé leur retrait de la liste car il avait alors des incertitudes quant à la qualité des données. En 2006, une fois qu'il a été établi que ces pays remplissaient les conditions requises, le Comité a recommandé que Kiribati et Tuvalu soient retirés de la liste des PMA. En ce qui concerne Vanuatu, le Comité a constaté que son revenu national brut par habitant et son indice du capital humain répondaient aux conditions requises en vue du retrait de la liste. Bien que l'indice de vulnérabilité économique de ce pays demeure très élevé, le Comité a estimé que Vanuatu pourrait être retiré de la liste. Il a recommandé que des informations sur la situation de ces trois pays soient collectées avant le prochain examen triennal afin de lui permettre de procéder à une évaluation approfondie.

22. Le revenu national brut par habitant de la Guinée équatoriale, environ 3 400 dollars des États-Unis, est le plus élevé des PMA, atteignant presque quatre fois le seuil de sortie, ce qui la place dans le groupe des pays dont le revenu se situe dans la moyenne supérieure. Bien que ce pays ne remplisse aucune des autres conditions requises pour être retiré de la liste des PMA et que son indice de vulnérabilité économique soit très élevé, le Comité, conformément aux recommandations qu'il a formulées à sa septième session, a conclu que la Guinée équatoriale pourrait être retirée de la liste. Il a également pris note du fait que, depuis l'examen précédent, l'indice du capital humain de ce pays avait augmenté et s'était rapproché du seuil de sortie. En effet, cet indice s'élevait à 56 en 2006, le seuil de sortie étant de 64, alors qu'en 2003 cet indice était de 47 comparé à un seuil de sortie de 61.

**b) Pays dont le retrait de la liste est recommandé  
(répondant pour la deuxième fois aux critères de sortie)**

23. En 2003, le Comité a estimé que le Samoa remplissait les conditions requises pour être retiré de la liste. L'examen mené en 2006 a confirmé que ce pays remplissait deux des conditions requises (revenu national brut par habitant et indice du capital humain). Le Samoa figure aujourd'hui au troisième rang des PMA pour ce qui est du revenu national brut par habitant et au deuxième rang pour ce qui est de l'indice du capital humain, bien au-dessus du seuil de sortie dans les deux cas. Toutefois, il est vulnérable sur le plan économique et son indice de vulnérabilité, qui atteint 64,7, dépasse largement le seuil de retrait de 38. La moyenne des indices du capital humain et de la vulnérabilité économique est identique à celle du Cap-Vert, que l'Assemblée générale a décidé de retirer de la liste des pays les moins avancés. Le Comité a examiné le profil de vulnérabilité établi par la CNUCED, qui confirmait que le Samoa dépendait fortement des fonds envoyés par les travailleurs émigrés et analysait les conséquences qu'aurait pour ce pays un retrait de la liste des PMA. L'Ambassadeur du Samoa a également présenté au Comité un exposé sur la situation de son pays. Le Comité, prenant en compte cet ensemble d'informations, a recommandé que le Samoa soit retiré de la liste des PMA.

**3. Questions diverses**

24. Dans son examen, le Comité a pris note du fait que, sur un total de 50 PMA, 36 pays ne satisfont à aucune des conditions requises pour être retirés de la liste et que sept autres pays ne remplissent qu'une seule de ces conditions. Sur les sept pays restants deux devaient être retirés de la liste conformément aux résolutions de

l’Assemblée générale<sup>11</sup> (le Cap-Vert à la fin du mois de mai 2007 et les Maldives en janvier 2011), le retrait d’un pays doit être recommandé (Samoa) et le Comité a considéré, lors de sa huitième session, que quatre pays remplissaient pour la première fois les conditions requises pour être retirés de la liste (Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu).

25. Le Comité a informé les représentants des pays concernés qu’il remplissaient les conditions requises pour être inscrits sur la liste des PMA (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Zimbabwe) ou pour en être retirés (Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu). Le Comité a été informé par le Gouvernement zimbabwéen que le Zimbabwe ne consentait pas à être rétrogradé dans la catégorie des PMA<sup>12</sup>.

#### **D. Mise en œuvre de la stratégie de transition et suivi des pays qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés**

26. L’Ambassadeur du Cap-Vert a présenté au Comité la stratégie de transition de son pays. Le Comité a noté que, faisant preuve de détermination, le Cap-Vert avait pris en main, sur un mode participatif, le processus de retrait.

27. Le Comité s’est déclaré prêt à suivre la mise en œuvre de la stratégie visant à assurer une transition sans heurt aux pays qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi que l’Assemblée générale l’en a prié au paragraphe 12 de sa résolution 59/209.

#### **E. Recommandations**

28. Le Comité a recommandé que a) la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit inscrite sur la liste des pays les moins avancés (sous réserve de l’accord du Gouvernement papouan-néo-guinéen) et b) que le Samoa soit retiré de la liste des pays les moins avancés.

29. Le Comité a conclu que la Guinée équatoriale, Kiribati, Tuvalu et Vanuatu remplissaient pour la première fois les conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés. Il a invité la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à établir le profil de vulnérabilité de ces pays, conformément aux dispositions de la résolution 59/209 de l’Assemblée générale. Il a indiqué qu’il était prêt à donner des orientations en vue de l’élaboration de ces profils.

30. Pendant l’année qui précèdera le prochain examen triennal (2009), le Comité s’emploiera à identifier les pays dont il recommandera l’inscription sur la liste des pays les moins avancés, ou le retrait de cette liste, afin de favoriser une collecte rapide et approfondie des données relatives à ces pays.

31. Le Comité a considéré qu’il était nécessaire d’améliorer la méthode d’élaboration des critères et leur application. Il a estimé, en particulier, qu’en raison

<sup>11</sup> Voir les résolutions 59/209, 59/210 et 60/33 de l’Assemblée générale.

<sup>12</sup> Lettre datée du 30 mars 2006, adressée au Secrétaire du Comité des politiques du développement par le Secrétaire d’État aux affaires étrangères de la République du Zimbabwe, l’Ambassadeur J. M. Bimha.

des effets du VIH/sida, l'espérance de vie à la naissance devrait être ajoutée aux éléments composant l'indice du capital humain dès que des données fiables seraient disponibles.

32. En ce qui concerne le nombre élevé de pays inscrits sur la liste qui ne remplissent actuellement aucune des conditions requises pour sortir de la catégorie des PMA et qui ne réussiront probablement pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a recommandé que leur situation soit examinée à titre prioritaire afin que des interventions adaptées puissent être formulées.

33. Le Comité a proposé que les pays sortant de la catégorie des PMA reçoivent une aide visant à les informer mieux des différentes formes d'assistance au développement disponibles, afin que leur transition soit harmonieuse.

## Chapitre V

### Travaux futurs du Comité des politiques du développement

1. Le Comité s'est félicité de pouvoir apporter une contribution aux travaux du Conseil économique et social et a affirmé à nouveau sa volonté de poursuivre sur cette voie. Il a maintenu son point de vue selon lequel la nature même de son travail requiert que ses réunions prennent place avant la séance plénière du Conseil pour que celui-ci puisse pleinement tirer parti des travaux du Comité et de leur apport. Ce travail préparatoire doit débuter bien avant chaque session pour permettre au Comité de disposer des analyses nécessaires et de se consacrer entièrement, lors de ses débats, à la formulation de recommandations opérationnelles pertinentes et mûrement réfléchies dans son rapport au Conseil.

2. Le Comité a considéré qu'il était important que le Conseil économique et social soit en mesure de maintenir sa décision de faire part de ses requêtes à inclure dans l'ordre du jour du Comité lors sa session à mi-année ou peu après. Des décisions prises suffisamment de temps à l'avance, au moment voulu, sur les thèmes à mettre à l'étude par le Comité, ne devraient pas empêcher la possibilité d'effectuer des ajustements ultérieurs de manière à tenir compte d'événements imprévus survenus en cours d'année. Le Comité a également souligné la nécessité d'apporter une contribution plus efficace au processus d'élaboration des politiques, notamment la présentation de son rapport aux sessions de fond du Conseil.

3. Le Comité pense que le Conseil économique et social devrait recourir davantage à ses compétences spécialisées. Cette question a été examinée lors d'une réunion entre le bureau du Conseil et celui du Comité. Il a été conclu que compte tenu du document final du Sommet mondial de 2005 et de la réforme du Conseil économique et social, le Comité pourrait jouer un rôle plus actif en tant que groupe de réflexion contribuant à la définition et à l'évaluation de l'ordre du jour international du développement et fournissant des apports au Conseil. En conséquence, si le Comité se lançait dans de nouvelles activités ainsi qu'il est suggéré ci-dessus, le Conseil pourrait souhaiter modifier les méthodes de travail et le mandat du Comité.

## **Chapitre VI**

### **Organisation de la session**

1. La huitième session du Comité des politiques du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 20 au 24 mars 2006. Vingt-deux membres du Comité et les observateurs de plusieurs organisations du système des Nations Unies ont participé à la session. On trouvera la liste des participants à l'annexe I.
2. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a fourni un appui fonctionnel au Comité. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants au nom du Secrétaire général adjoint au développement économique et social.
3. Le Secrétaire général adjoint au développement économique et social a exposé ses idées concernant les sujets traités par le Comité et proposé d'examiner certaines questions. Il a notamment souligné le rôle important que pourrait jouer le Comité en évaluant l'ensemble du programme de développement des Nations Unies et en signalant au Conseil économique et social les nouvelles questions qu'il pourrait examiner.
4. L'ordre du jour de la huitième session et la liste des documents dont était saisi le Comité figurent dans les annexes II et III, respectivement.

## Annexe I

### Liste des participants

1. Les membres du Comité ci-après ont participé à la session :

M<sup>me</sup> N'Dri Thérèse Assié-Lumumba  
M<sup>me</sup> Iskra Beleva  
M<sup>me</sup> Patricia Bifani-Richard  
M. Albert Binger  
M. Olav Bjerkholt  
M<sup>me</sup> Gui-Ying Cao  
M. Eugenio B. Figueroa  
M. Leonid M. Grigoriev  
M. Patrick Guillaumont  
M<sup>me</sup> Heba Handoussa  
M. Hiroya Ichikawa  
M<sup>me</sup> Willene Johnson  
M<sup>me</sup> Marju Lauristin  
M. Milivoje Panić (*Vice-Président*)  
M<sup>me</sup> Carola Pessino  
M<sup>me</sup> Suchitra Punyaratabandhu (*Présidente*)  
M<sup>me</sup> Sylvia Saborio (*Rapporteuse*)  
M. Udo Ernst Simonis  
M<sup>me</sup> Funmi Togonu-Bickersteth  
M. G. Usvatte-Aratchi  
M. Samuel Mwita Wangwe  
M. Kerfalla Yansane.

2. Les organisations, organes, organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies suivants s'étaient fait représenter à la session :

- Banque mondiale;
- Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
- Commission économique pour l'Afrique;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Département des affaires économiques et sociales;

- Fonds des Nations Unies pour la population;
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- Fonds monétaire international;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Organisation internationale du Travail;
- Organisation mondiale de la santé;
- Organisation mondiale du commerce;
- Programme alimentaire mondial;
- Université des Nations Unies.

## **Annexe II**

### **Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable :
  - a) Enjeux;
  - b) Politiques pour un travail décent et productif.
3. Faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques, solutions apportées aux niveaux national et international :
  - a) Vulnérabilité économique;
  - b) Solutions apportées au niveau national;
  - c) Solutions apportées au niveau international.
4. Examen de la situation des pays les moins avancés :
  - a) Critères d'identification des pays les moins avancés;
  - b) Critères d'inscription et de radiation;
  - c) Exposés du Cap-Vert et du Samoa;
  - d) Travaux futurs.
5. Questions diverses.
6. Travaux futurs du Comité.

## Annexe III

### >Liste des documents dont le Comité était saisi à sa huitième session

<i>Cote du document</i>	<i>Titre ou description</i>
CDP2006/PLEN/1	Liste des documents
CDP2006/PLEN/2	Ordre du jour
CDP2006/PLEN/3	Résolution de l'Assemblée générale sur le report de la période de transition sans heurt pour la radiation des Maldives de la liste des pays les moins avancés
CDP2006/PLEN/4	Résolution du Conseil économique et social relative au rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa septième session
CDP2006/PLEN/5	Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa septième session
CDP2006/PLEN/6	Contributions des membres du Comité des politiques du développement au rapport sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
CDP2006/PLEN/7	Rapport sur les résultats des travaux de la réunion du groupe d'experts sur le thème intitulé « Faire face à la vulnérabilité et à l'instabilité économiques : solutions apportées aux niveaux national et international »
CDP2006/PLEN/8	Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'examen de la liste des pays les moins avancés
CDP2006/PLEN/9	Profil de vulnérabilité du Samoa (mars 2006), établi par la CNUCED

